

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEONARD**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES VOSGES

Séance du 9 Décembre 2016

L'an deux mil seize et le neuf Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MAEDDU Marc, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

Présents : M. MAEDDU Marc, Maire, Mmes : CLAUDON Fabienne, CUNIN Marie-Hélène, MATHIEU Catherine, MICHALOVITCH Françoise, MICHEL Murielle, SEURAT Stéphanie, MM : GROSGEORGE Francis, HOLLARD Patrice, MARIATTE Bernard

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : MM : LAMBERT Fabrice à M. HOLLARD Patrice, OCTAVE Nolan à M. MAEDDU Marc, PIERRET Jean-Marc à M. MARIATTE Bernard

Excusé(s) : Mme RICHARD Marie-Pierre, M. MASSON Alain

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : Mme SEURAT Stéphanie

Date de la convocation
02/12/2016

Date d'affichage
02/12/2016

Référence
2016-08-012

Objet de la délibération
Appel pour la défense du service public de la La Poste

Des discussions tripartites entre l'État, l'association des maires de France et La Poste sont engagées sur le futur contrat de plan triennal 2017-2020.

Considérant que La Poste doit rester un service de proximité indispensable dans la ruralité, la commune de Saint-Léonard se doit de rester vigilant à l'évolution de l'organisation des services postaux en restant attentif aux besoins de notre communes situées en secteur rural, afin d'assurer d'un maillage satisfaisant de notre territoire par les services de La Poste.

Un appel pour défendre et développer le service public de la poste est lancé par "le collectif poste et convergence des services publics".

Le bureau de l'Association des maires de France a refusé de signer en l'état le contrat de présence postale 2017-2020 pour lequel le collectif.

Le collectif propose :

- de refuser le contrat de présence postale pour 2017/2019 tel qu'il est et en élaborer un autre tourné vers l'emploi, le développement des services publics, la démocratie, notamment l'accord préalable du maire et du conseil municipal avant toute fermeture ;
- de demander que les CDPPT (Commission Départementales de Présence Postale et Territoriales) soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services qui impactent les conditions de travail et le service rendu aux usagers.
- d'agir pour augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de postes.
- d'agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics. Dans les territoires suburbains et ruraux, d'agir pour leur réimplantation avec une gestion démocratique et participative associant directions, usagers, élus et représentants des personnels tout en les dotant de moyens financiers et en personnels publics suffisants pour assurer l'entière responsabilité de leurs missions ce qui implique un plan de création d'emplois et de formation.

Pour information, le bureau de l'association des maires de France a refusé de signer en l'état le contrat de présence postale 2017-2019.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cet appel et de s'opposer à toute éventuelle fermeture de l'agence postale de Saint-Léonard.

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture
088-218804235-20161209-201608_012-DE
Reçu le 12/12/2016

APPROUVE l'appel lancé par le collectif poste et convergence des services publics et de s'opposer à toute éventuelle fermeture de l'agence postale de Saint-Léonard.

Vote

Après en avoir délibéré.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marc MAEDDU

